

Libération , 1er février 2023

Penser comme une caméra ?

Philippe Huneman

Le projet de loi JO 2024 autorise l'usage des caméras «intelligentes». L'enjeu n'est plus tant de savoir qui a fait quoi, que d'identifier celui qui fera telle ou telle chose précise. Mais d'autres expériences prédictives n'ont pas porté leur fruit, prévient le philosophe des sciences Philippe Huneman.



Le centre de vidéosurveillance de la ville de Strasbourg, le 21 décembre 2022. (Abdesslam Mirdass /Hans Lucas. AFP)

par Philippe Huneman, Philosophe des sciences IHPST (CNRS - université Paris-Sorbonne). Dernier ouvrage paru : «les Sociétés du profilage. Evaluer, optimiser, prédire», Payot, janvier 2023.

Georges Perec nous le rappelait dans *W ou le souvenir d'enfance* : les grands événements sportifs offrent toujours au fascisme une occasion de se manifester, sinon de se réinventer.

Les JO 2024 ne dérogeront pas à la règle, même si «fascisme» est un bien grand mot, auquel on doit ici préférer «autoritarisme» ou «illibéralisme», deux manières de décliner en mineure la démocratie.

Adopté le 24 janvier à l'Assemblée nationale contre une forte opposition des élus communistes et écologistes, le [«projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024»](#) propose des innovations dont la radicalité ne laisse pas d'inquiéter. Entre les tests génétiques de dopage et les lourdes punitions pour des irrptions dans les stades, on y trouve à l'article 7 l'adoption de caméras «augmentées» ou «intelligentes» qui traiteront en temps réel des images afin de distinguer de potentielles valises bourrées d'explosifs ou bien des terroristes s'apprêtant à assaillir les passants (1).

Le scandale de la dernière finale de la Coupe d'Europe à Paris et la dramatique panique qui vit périr des centaines de Coréens dans un mouvement de foule en novembre dernier sont cités comme motivations du projet. Les JO, par le nombre de spectateurs et de sportifs attendus, la multiplicité de sites, la quantité de mouvements de foule imaginables constituent une mine de scénarios catastrophes de ce genre.

Des images de drones : source de données pour algorithmes

Certes, la vidéosurveillance a proliféré dans nos villes. Mais, selon nos députés, les opérateurs humains ne suffisent plus pour traiter assez rapidement ces images, d'où l'invocation de caméras augmentées. Les prises de vues par drones seront multipliées comme sources de données pour les algorithmes.

Le type de surveillance visé par ce projet repose sur deux piliers indissociables : les données massives (des pétabits de données visuelles en continu) et les algorithmes qui les traitent, entraînés à détecter dans des espaces immenses de données des *patterns* récurrents.

Ces algorithmes «reconnaissent» : devant des séries d'images, des réseaux de neurones de type *deep learning* peuvent labelliser «chaise» celles qui représentent des chaises quel que soit l'angle de prise de vue ou l'éclairage, le caractère photographié ou peint. Bien entendu ils ne «savent» pas ce qu'est une chaise, mais l'exposition à des milliards d'images de chaises de toutes sortes, et de non-chaises, leur permet de reconnaître dans une nouvelle image le *pattern* «chaise».

Prédire, c'est reconnaître un *pattern* dont l'occurrence s'attache à la chose prédite. La caméra «intelligente» prédira ainsi que tel apparent supporteur de l'équipe suisse de tir à l'arc va dans l'instant brandir une machette ou bien que cette foule va bientôt s'agglutiner dangereusement... Elle aura reconnu les *patterns* «amorces d'attaque» ou «piétinement imminent», permettant ainsi aux forces de sécurité d'intervenir avant le drame car à partir de milliards d'images et de textes sur lesquels son algorithme fut entraîné, elle a su construire ces profils de l'assaillant à arme blanche ou du mouvement de foule tragique.

Une sorte de *minority report* où l'on appréhenderait des gens qui n'ont (encore) rien fait ; de quoi susciter les légitimes inquiétudes des champions des libertés. Car autant la justice ne doit pas sanctionner quelqu'un sur la base de données automatisée, autant l'action de la police y est-elle autorisée, comme le rappelle le projet de loi, ouvrant à une extension résistible du domaine de la surveillance.

La vidéosurveillance généralisée déçoit

Or la focalisation sur la surveillance manque l'essentiel : l'enjeu n'est pas tant de savoir qui fait quoi, que d'identifier celui qui fera telle ou telle chose précise : les innombrables données visuelles sont mobilisées pour repérer tel avenir précis sur la base de profils prédictifs. Mais est-ce que ça marche ?

Imaginons déjà comment les caméras prédiraient dans les cas visés par notre article 7. Quelles suites de gestes caractériseraient une attaque imminente ? Comment distinguer le passant qui oublie un paquet de celui qui le pose intentionnellement dans le but de nuire ? Je ne dis pas que c'est en principe impossible, on peut légitimement penser qu'existent toujours des différences infinitésimales de comportement entre les deux situations, qu'un algorithme sera bien meilleur que nous à catégoriser et à saisir.

Mais revenons à notre algorithme auquel on montre sous toutes les coutures des chaises, toutes à quatre pieds ; il sera très performant sauf lorsqu'il rencontrera une chaise à trois pieds. Telle est la dépendance au jeu initial d'images d'entraînement. Ainsi, en pratique, les distinctions opérées par l'algorithme dépendront toujours des images qui l'ont nourri, parmi lesquelles, dès qu'il faut construire les profils du terroriste, on trouve aussi bien attaques, embrassades, altercations, etc. Cette dépendance est telle que dans ce cas, étant donné la rareté des images d'attaque terroriste, le crible que l'algorithme aura construit sera absolument tributaire du hasard des images de départ. Pareille contingence nous interdit donc de parier sur la fiabilité de la caméra intelligente.

Et il ne s'agit même pas de parier. La vidéosurveillance généralisée décevait déjà – pensons à Nice, suréquipée en caméras mais cible d'un terrible [attentat au camion](#) le 14 juillet 2016. Des logiciels de police prédictive existent et sont désormais testés, or, la plupart du temps, ils ne sont pas satisfaisants. La police de Los Angeles a même abandonné PredPol, le logiciel dominant, en 2019, pour cause de biais massifs contre les populations noires, et après avoir testé la chose, la gendarmerie française elle-même conclut dans *l'Echo du kèpi* : «[La gendarmerie](#) ne parvient toujours pas à prédire l'avenir» (septembre 2019). Il est douteux que l'usage de drones renverse du tout au tout cette situation.

Mais alors, pourquoi s'entêter ? Les sociologues parlent souvent d'«économie de la promesse» pour ces technologies inefficaces que leur présumé futur glorieux convainc les décideurs d'acheter. Probablement qu'avec nos caméras augmentées, les firmes qui vendent de telles choses ont l'oreille des décideurs, heureux de pouvoir croire à des promesses chaque jour démenties. Mais pas seulement.

Dans *Surveiller et Punir*, Foucault posait en 1975 une question analogue à la nôtre : «*Pourquoi la prison, alors qu'on a vu et compris que ça ne fonctionnait pas (récidives, pas d'effet dissuasif, etc.) ?*» Parce que, répondait-il, elle remplit un autre but que sa fonction avouée, à savoir : contrôler la population pauvre par un maillage fin de prisonniers et d'indics, tout en laissant s'épanouir les illégalismes bourgeois. Les caméras intelligentes et la police prédictive en général relèvent de la même logique retorse, elles qui sont l'avant-garde des sociétés du profilage propres au capitalisme financier, globalisé et digitalisé.

Car si le profilage parfois échoue – pensez aux mauvaises recommandations Netflix ou Amazon, plans Tinder foireux, etc. – il réussit assez souvent non pas à prédire vraiment ce que fera une personne, mais à infléchir assez efficacement son comportement. Ainsi, la

firme [Cambridge Analytica](#) transforma en électeurs pro-Brexit ceux dont elle avait pu calculer sur leur profil Facebook (volé) qu'ils étaient susceptibles de réagir de telle et telle manière aux stimuli appropriés. On imagine à quel point ces capacités d'infléchissement des conduites seraient accrues si les données et les conclusions de ces caméras intelligentes devenaient par un probable accident disponibles à tout usage gouvernemental ou privé.

Mais avant cela, nos caméras augmentées auront suscité par leur existence même le sentiment d'une omniprésence de l'Etat, de sa possible mainmise sur chacun quoi qu'on ait fait, d'un ersatz de sens civique qui sera au fond la peur.

(1) «Des algorithmes constitués de logiciels de traitements automatisés couplés à des caméras permettraient de renforcer la sécurisation des manifestations sportives, récréatives ou culturelles, en détectant et signalant, au moyen de critères définis, des événements anormaux, des mouvements de foule, des objets abandonnés ou des situations présumant la commission d'infractions.»

